



- 4 m
- A4 Servitudes de libre passage le long des berges du Guignon, la Dragne et du Garat (non représenté sur plan)
  - AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
  - AC2 Servitudes de protection des sites naturels et urbains (sites inscrits)
  - AC2 Servitudes de protection des sites naturels et urbains (sites classés)
  - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (réseau de 2ème catégorie, tension inférieure à 50 kV, non représenté sur plan)
  - INT1 Servitudes au voisinage des cimetières
  - PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
  - PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Préfecture de la Nièvre



Avril 2013

## Porter à connaissance

(articles L 121-2 et R 121-1 du code de l'urbanisme)

Intercommunal des communes de :

- MAUX
- MONTARON
- **MOULINS-ENGILBERT**
- PREPORCHE
- SERMAGES
- VANDENESSE
- VILLAPOURCON

### Plan local d'urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique sans la servitude PPRI

Planche Sud

Echelle: 1/5000

63 kv Champvert-Saint-Honoré

63 kv Champvert-Saint-Honoré

PARIS-LYON  
C n° 345-438  
RG 58 519 E

PT3